



Edito

La saignée des postes continue

L'année scolaire 2007-2008 a été une période très fertile en annonces et décisions en tout genre, dont la plupart était dictée par la volonté gouvernementale de supprimer 11 200 postes dans l'Education Nationale. Si les ressorts médiatiques et démagogiques ont été sur-employés par le ministère, l'idée de fond de chaque décision aboutissait pourtant à une diminution budgétaire.

Malgré les annonces positives et tonitruantes, tous les niveaux scolaires ont dû subir un déclin des moyens : la maternelle, l'élémentaire, le secondaire, le secteur professionnel, les enseignements spécialisés (CLIS et SEGPA), la médecine scolaire, les allocations pour les manuels scolaires...

Il faut reconnaître que les réactions à ces décisions n'ont pas été à la hauteur. La mobilisation que nous souhaitons n'a pas eu lieu. Alors, sans complexe, le ministère annonce maintenant la suppression de 13 500 postes pour la rentrée 2009 et 85 000 suppressions sur 5 ans !

L'obsession de la réduction des coûts prend vraiment le pas sur les besoins éducatifs : comment, dans cette situation, envisager d'assurer une meilleure réussite des élèves ?

Il faut alors, dès à présent, mettre en place un chiffrage très précis des répercussions de ces décisions sur le quotidien des élèves. Quels effectifs par classe, quel accès en maternelle avant 3 ans, combien de jours d'absences non remplacées, combien de livres manquants, combien d'options supprimées, combien de surveillants en moins, comment se passeront le soutien scolaire et le service minimum en primaire, l'accompagnement éducatif au collège est-il compatible avec les transports en commun, quel autre besoin sans réponse ?

L'Inspecteur d'Académie nous brossait un tableau idyllique, en fin d'année dernière. Le contester ne suffit plus, nous devons avoir des éléments précis à opposer, des éléments qui viendront des conseils locaux FCPE.

Déjà, le ministre fanfaronne sur une rentrée réussie, alors : réagissons dès la rentrée...

Réagissons ensemble !



Vous trouverez dans ce Bref

- * L'actualité,
- * Un compte-rendu du congrès du 17 mai 2008 : débat et A.G.
- * La composition du nouveau C.A. départemental,
- * Les dates des vacances 2008-2009, et des élections scolaires

En annexe

1 exemplaire de bulletin d'adhésion 2008-2009,
Un dossier complet est adressé à chaque trésorier.

L'ACTUALITE

Dates des vacances pour l'année 2008-2009

Rentrée scolaire des élèves	mardi 2 septembre 2008	
Vacances de la Toussaint	samedi 25 octobre 2008	jeudi 6 novembre 2008
Vacances de Noël	samedi 20 décembre 2008	lundi 5 janvier 2009
Vacances d'hiver	samedi 7 février 2009	lundi 23 février 2009
Vacances de printemps	samedi 4 avril 2009	lundi 20 avril 2009
Vacances d'été	jeudi 2 juillet 2009	mercredi 2 septembre 2009

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.



Dates des élections des représentants de parents d'élèves

Pour l'année scolaire 2008-2009, les élections des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles et aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement se dérouleront les 17 et 18 octobre 2008.

Comme chaque année, le jour du scrutin sera choisi entre ces deux dates par la commission électorale dans le premier degré et par le chef d'établissement dans le second degré, en accord avec les fédérations de parents présentes ou représentées dans l'établissement.

Fournitures scolaires

La circulaire du 10 juillet 2008 indique que « s'agissant de matériels utilisés par un seul et même élève et qui restent sa propriété, ces fournitures échappent au principe de la gratuité ». Un coup de canif à la gratuité généralement appliquée en primaire pour les crayons, règles, gommes, cahiers... Mais le ministère s'assure que les grandes enseignes maintiendront les prix de 2007, jusqu'au 15 septembre 2008. On souffle... Le ministère a élaboré (avec la PEEP et Familles de France !), une liste de fournitures essentielles.

<http://www.education.gouv.fr/bo/2008/30/MENE0800623C.htm>



Des chèques sport pour les jeunes bretons

La Région Bretagne lance le chèque sport pour favoriser la pratique sportive des jeunes, âgés de 15 à 18 ans. Dès la rentrée, ils pourront bénéficier d'une réduction de 15 € dans l'ensemble des clubs sportifs de la région (hors association sportive interne à un établissement scolaire - UNSS ou UGSEL) kayak, athlétisme, football, danse... : faites vos jeux ! Cette aide individuelle de 15 € est valable, sans condition de ressources, pour une seule inscription. Un jeune ne pourra pas bénéficier de plusieurs prises en charge s'il pratique plusieurs sports.



Réforme de l'école primaire 2008

La réforme de l'enseignement primaire, annoncée par le ministre de l'Education nationale, comprend trois volets : Une nouvelle organisation du temps scolaire, avec une réduction de la semaine de classe de deux heures, la mise en place de soutien scolaire pour les élèves en difficulté; de nouveaux programmes. La FCPE nationale présente son analyse pour ces trois domaines, ainsi que des ressources documentaires pour aller plus loin dans la réflexion.

http://www.fcpe.asso.fr/ewb_pages/p/primaire2115.php



Scolarisation des enfants handicapés : veilles téléphoniques

Le ministère de l'Education nationale, comme chaque année, met en place un numéro azur pour aider les familles qui rencontrent des difficultés dans la scolarisation de leur enfant : 0810 55 55 00 (communication au tarif d'un appel local).

La Fnaseph (Fédération Nationale des Associations au Service des Élèves Présentant une Situation de Handicap), qui s'occupe plus particulièrement de l'accompagnement scolaire par les AVS (auxiliaires de vie scolaire) met en œuvre une veille téléphonique du 21 août au 30 septembre, du lundi au vendredi de 18 heures à 20 heures au 03 23 55 18 52. Maison Départementale des Personnes Handicapées : Christine le Nezet 02 98 90 50 50. Représentante FCPE siégeant en commission handicap : Catherine Le Guen : 02 98 82 38 95.



SYNTHESE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FCPE DEPARTEMENTALE

NB le compte-rendu dans son intégralité est consultable au siège.

Les rapports moraux et financiers dont tous les conseils locaux dont eu copie dans le BREF du mois d'avril, ont été approuvés.

Quelques commentaires :

1/ Les finances : la trésorière se félicite tout d'abord que le CDPE ait réalisé les engagements qu'il avait pris lors du congrès de Pont-l' Abbé en 2004, à savoir :

- réguler les dépenses,
- préserver l'emploi des deux permanentes administratives,
- vendre l'appartement-siège.

Elle précise aussi que son appel pressant de l'année passée a été entendu. En effet, un plus grand nombre de cotisations est parvenu au siège au 31 décembre ; globalement, les trésoriers des conseils locaux ont été plus efficaces dans la récupération des cotisations... ce qui a permis à un plus grand nombre d'adhérents de recevoir les revues dont ils avaient payé l'abonnement ; mais aussi d'être informés personnellement sur la date et le contenu du congrès puisque, depuis deux ans, cette information est expédiée en même temps que le reçu fiscal.

Les charges exceptionnelles de gestion s'élèvent à 3911,81€ au 31 décembre. Elles sont dues à un dysfonctionnement dans les dépenses, notamment des justificatifs de frais qu'un des administrateurs n'a pas voulu nous fournir. Il faut préciser néanmoins que, depuis le 31 décembre, si quelques justificatifs ont été produits, ils ne couvrent pas pour autant le montant en question. Le CA s'est attelé depuis plusieurs mois à la tâche de résorber ces charges exceptionnelles. La trésorière insiste aussi sur le fait que le bénéfice global ne devrait pas nous leurrer sur le résultat : si l'on défalque le produit de la vente de l'ancien siège, on se retrouve avec un déficit. Il nous faut donc poursuivre dans le chemin d'une gestion rigoureuse.

2/ Mise au point sur les démissions, nouvelles candidatures, radiations - L'élection du nouveau CA :

- Sont sortants, se représentent et sont réélus à l'unanimité : Pierre Jagot, Catherine Le Guen, Michel Jacob - Présentent leurs candidatures et sont élus à l'unanimité : Gérard Cois du Collège de Croas ar Pennoc de Guilers ; Jean-Marc Le Bris du Collège des Sables-Blancs

de Concarneau ; Jean-Pierre Le Doze du Collège de Moëlan-sur-Mer et de l'Ecole primaire du Bourg de Clohars-Carnoët; Marie Gouillou, Christel Le Parc et Béatrice Richard de l'Ecole primaire Algésiras à Brest.

Puis la secrétaire générale propose de mettre au vote la radiation d'un administrateur, les statuts permettant au congrès départemental de mettre fin au mandat d'un administrateur. Les raisons invoquées à cette proposition sont d'une part, son absence à tous les CA qui se sont tenus depuis le 3 mai 2007, même s'il a effectivement remis, à deux reprises, un pouvoir à un administrateur ; et d'autre part, son refus de produire les justificatifs de frais correspondant à des chèques tirés par lui (d'où les charges exceptionnelles mentionnées dans le rapport financier) et ce, malgré les multiples relances informelles et deux lettres recommandées avec accusé de réception. Un débat a lieu entre les participants du congrès. C'est un adhérent qui le clôt en disant qu'aucune association quelle qu'elle soit ne saurait garder en son sein un militant qui ne respecte pas un minimum de règles nécessaires au fonctionnement de ladite association.

On procède ensuite au vote sur la proposition formulée ainsi : "Radiation du Conseil Départemental FCPE du Finistère de l'administrateur concerné pour absence aux CA depuis le 3 mai 2007, abus de confiance et perte de confiance".

Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

- Abstentions : 9 (sur 60)
- Pour la radiation : 51 (sur 60)
- Contre la radiation : 0

En conclusion, le nouveau C.A. du Conseil Départemental des Parents d'Élèves FCPE se compose de dix neuf membres à l'issue de l'A.G. : Véronique Blanchet, Anne Borgniet, Sophie Cadour, Claire Cario, Catherine Chatot, Gérard Cois, Christiane Esquian, Marie Gouillou, Michel Jacob, Pierre Jagot, Isabelle Jorand, Jean-Marc Le Bris, Jean- Pierre Le Doze, Catherine Le Guen, Martine Le Guen, Jean-François Marandola, Christel Le Parc, Béatrice Richard, Alain Treussier.

Nota : trois administratrices attendaient que la sérénité revienne pour mettre un terme à leur mandat (pour raisons personnelles : manque de disponibilité ou dernier enfant ayant fini sa scolarité). C'est ce qu'elles ont fait après le 1^{er} CA, le 31 mai. Il s'agit d'Anne Borgniet, Catherine Chatot et Sophie Cadour.

CONSTITUTION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

Pierre Jagot (Landerneau)

Vice-présidente :

Christiane Esquian (Loperhet)

Vice-présidente :

Isabelle Jorand (Quimper)

Trésorière : Claire Cario (Plouzané)

Trésorier adjoint : Gérard Cois (Guilers)

Secrétaire : Michel Jacob (Brest)

Secrétaire adjointe : Marie Gouillou (Brest)



Membres du CA :

Véronique Blanchet (Pont l'Abbé), Jean-Marc Le Bris (Concarneau), Jean-Pierre Le Doze (Clohars Carnoët), Catherine Le Guen (Peumerit),

Martine Le Guen (Brest), Christel Le Parc (Brest), Jean-François Marandola (Tréméoc), Béatrice Richard (Brest), Alain Treussier (Quimper).

COMPTE RENDU DU DEBAT, LORS DU CONGRES DEPARTEMENTAL 2008

Thème : droits et devoirs du parent d'élèves. Comment s'impliquer sans ingérence ?

Intervenant : Jean-Jacques Pellé.

L'essentiel à retenir est qu'il faut **préférer un dialogue vif à aucun dialogue** : la parole est indispensable à une meilleure compréhension entre l'une et l'autre partie.

Suite au grand débat sur l'école initié par Luc Ferry en 2003, les Inspecteurs Généraux de l'Éducation Nationale ont fait des recommandations sur la place et le rôle des parents dans un rapport¹, concrétisées ensuite par le décret d'août 2006. On peut donc dire que le droit des parents est légalement défini. En revanche, leurs devoirs restent flous. Paradoxalement, il y a un partenaire dans le système éducatif qui n'est défini que par ses devoirs, c'est l'élève (cf. les règlements intérieurs). (...)

Parmi les droits reconnus des parents, on recense celui de l'information et d'expression.

L'information transmise par les bulletins trimestriels se révèle souvent codée. Les expressions employées par les enseignants sont bien souvent stéréotypées, issues d'habitudes linguistiques dont on ne sait pas vraiment comment elles peuvent être interprétées. Il faudrait s'assurer que les appréciations soient réellement compréhensibles des parents et surtout de l'élève ! Par exemple, un entretien entre le professeur principal et l'élève, avant l'expédition du bulletin de notes, aiderait l'élève à bien comprendre ce que l'on attend de lui... au contraire d'un «peut mieux faire» dont on peut pas saisir l'intention.

La remise du bulletin de fin de trimestre aux familles en main propre, à l'occasion d'un rendez-vous est instituée dans certaines écoles et certains collèges. C'est une heureuse initiative, particulièrement préconisée quand les parents sont peu présents dans la scolarité de leur enfant. Mais la mise en œuvre peut s'avérer difficile dans les établissements importants.

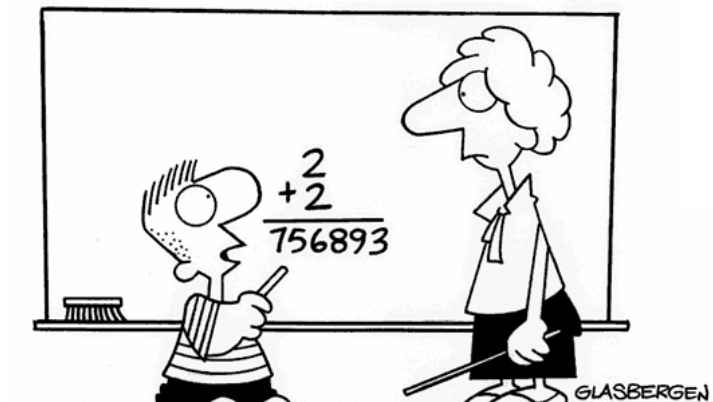
Un bulletin de mi-trimestre n'est pas superflu pour recadrer ou signaler rapidement des décrochages. Un appel aux parents peut aussi agir en ce sens.

Mais les parents détiennent rarement la solution aux difficultés scolaires de leurs enfants.

En Finlande, qui est la référence en matière de réussite scolaire, les difficultés ne sont pas traitées en informant la famille, mais en interne : c'est l'école qui les repère, très vite, et agit immédiatement ; dès qu'un élève décroche, il est pris en main en petit groupe. L'organisation est différente. Les classes sont plus chargées qu'en France mais comme tout le monde suit, personne n'est laissé sur le bord du chemin. A moyen sensiblement égal, on applique donc une autre méthode.

Quant à l'expression des parents, l'affirmation qu'ils doivent disposer d'un panneau d'affichage si tel est leur souhait, soulève l'étonnement. Pourtant c'est bel et bien un droit. Pour une meilleure efficacité, il est préférable qu'il soit à l'extérieur de l'établissement, et de préférence, pas caché derrière les poubelles...

Dès à présent, nous vous invitons à noter la date de la prochaine matinée de rencontre des conseils locaux du Finistère, prévue le samedi 15 novembre à Châteaulin. Nous pourrions continuer ce débat avec J-Jacques Pellé.



Dans un monde toujours plus complexe, parfois les vieilles questions ont besoin de nouvelles réponses...

NB : le décret stipule que l'établissement doit mettre un local de réunion pour les parents dans l'enceinte même de l'école. Ne nous laissons pas intimider par les chefs d'établissement qui exigent d'avoir l'ordre du jour de la réunion avant de laisser un local à disposition.

L'expression et l'information des parents passent aussi par leur participation aux conseils d'école, conseils de classes et conseils d'administration. Les horaires de ces réunions doivent être compatibles avec les horaires de travail des parents. Il n'est donc pas défendable de placer ces réunions en milieu d'après-midi.

Comment l'innovation peut-elle être en phase avec les attentes actuelles ?

Les bonnes pratiques qui donnent des résultats intéressants ici ou là ne sont pas assez vulgarisées. De même, les pratiques innovantes : elles sont souvent promues par des militants qui doivent en permanence convaincre une opinion qui n'a pas les mêmes attentes. On le voit particulièrement dans le discours actuel qui prône en permanence un retour aux vieilles méthodes qui auraient fait leurs preuves. Faisons un test d'écriture aux parents d'élèves de primaire et mesurons les fautes. Retour aux vieilles méthodes ? Jusqu'où faudrait-il remonter ?

De nouvelles modalités d'évaluation et d'organisation de la classe se préparent, avec un socle commun de connaissances, par niveau. Un livret de compétences, institué très tôt dans la scolarité, permettra de connaître le niveau de connaissance précis de chacun. Ceci favorisera la comparaison et la compétition entre élèves et entre établissements. C'est une révolution dans la relation famille-école.

La pression sur les élèves et les familles sera accrue. Il y aura ceux qui la supporteront et les autres. Les officines de cours particuliers ont beau jeu d'attiser l'inquiétude parentale. Elles prennent de l'ampleur et aussi de l'agressivité en allant jusqu'aux portes des établissements.

Il serait intéressant de connaître le pourcentage d'élèves qui y font appel. Pour une vision plus juste, précisons que les enfants dont les parents ont aidé aux devoirs pendant tout le primaire et parfois au-delà sont aussi les enfants qui bénéficient de cours particuliers !

Alors, ne nous étonnons pas que l'école soit incapable d'enrayer la reproduction des situations sociales.

A la lumière de cet éclairage, c'est un syndicaliste enseignant qui a conclu notre débat en pointant l'inadéquation entre les objectifs affichés dans les programmes, et les moyens en diminution.

Un peu frustrés parce qu'on est loin d'avoir épuisé le débat, on se promet d'inviter Jean-Jacques Pellé à une autre occasion, peut-être à l'occasion de la réunion des conseils locaux en novembre à Châteaulin.

¹ Rapport n° 2006-057 – octobre 2006 : "LA PLACE ET LE RÔLE DES PARENTS DANS L'ÉCOLE" – Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche.

Si on veut bien parler :

On ne dira pas : avoir la moutarde qui monte au nez
mais plutôt : avoir une ascension rhino-moutardière

On ne dira pas : mettre la charrue avant les boeufs
mais plutôt : faire un cariolisme anté-bovin

On ne dira pas : donner sa langue au chat mais plutôt :
effectuer une cession féli-no-linguale

On ne dira pas : avoir un chat dans la gorge mais
plutôt : avoir une laryngofélinie

On ne dira pas : avoir un cheveu sur la langue mais
plutôt avoir : un capilarisme épiglottal

On ne dira pas : jouer des coudes mais pratiquer le
cubitodulisme.